

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMÈS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 10 juillet 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 04), Sylvie MARTIN.
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie MARTIN.
Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à Mr Alain MAYODON.
Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 7 06

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

OBJET : STATION – PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 – MODIFICATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2025 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIÈGE.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en sa séance en date du 12 mars 2025, un programme de travaux pour la station Ax 3 domaines a été acté. Toutefois, dans l'optique de remplacer la télécabine 6 places de Bonascre tout en projetant un accès plus fluide et efficient au plateau du Saquet, des études doivent être portées par la commune dès cette année 2025.

De plus, certains coûts estimés des travaux étant modifié, il convient de rectifier le montant du programme des travaux 2025 de la manière suivante :

1/ Concernant les travaux portant sur les grandes inspections : pas de modification par rapport à la délibération prise le 12 mars 2025.

- Grande Inspection Rébenty : l'ensemble de la remontée connaît sa 5^{ème} grande inspection depuis sa construction en 1984. La totalité de l'opération est prévue sur 2 ans.

Pour l'année 2025, la GI portera sur la « gare motrice tension gare retour et les contrôles bétons » pour un montant estimatif de 418 267,68 € HT.

- Grande Inspection TUTE : l'ensemble de la remontée connaît sa 2^{ème} grande inspection depuis sa construction en 2000. Les opérations sont étalées sur 4 années.

Pour l'année 2025, la GI portera sur la motrice Tute et 13 véhicules pour un montant estimatif de 177 076,26 € HT.

- Télécabine de Bonascre / Saquet : des révisions des pinces du TC 6 doivent être réalisées tous les ans.

Le coût visant ces travaux est estimé à 72 741,96 € HT.

- Télécabine du Baou (Ax / Bonascre) : des révisions des pinces de la TC16 doivent être réalisées. Le coût de ce marché est estimé à 250 000 € pour 5 ans.

Pour l'année 2025, le montant des travaux sera de 74 127,31 € HT.

2/ Diversification :

- Aménagement d'une piste de Dévalkart : pour rappel, le Dévalkart a été un succès durant l'été 2024 avec plus de 1 200 locations pour un CA global de près de 40 k€ TTC. La Griolle, utilisée pour cette piste ne pourra plus l'être pour des raisons légitimes d'exploitation de certaines parcelles du secteur par l'ONF. Dès lors, la création d'une piste de Dévalkart répond à un schéma d'aménagement pour le développement de l'offre estivale.

Le coût de ce projet avait été estimé à 40 000 € HT. Or, il s'avère qu'il est moindre au regard des derniers devis. Le montant dudit projet actualisé est estimé à 26 584,50 € HT.

3/ Etudes afin d'étudier le remplacement de la télécabine 6 places de Bonascre tout en projetant un accès plus fluide et efficient au plateau du Saquet :

- La télécabine de Bonascre datant de 1986 est rentrée dans un régime quinquennal de grandes inspections entraînant des coûts très importants pour son maintien en exploitation. Comme évoqué précédemment, outre les problématiques de confort, cet appareil est exposé à une potentielle fermeture administrative due à la singularité des pinces développées à l'époque par le

constructeur. Les services départementaux représentant le ministère des Transports (STRMTG bureau sud-ouest) porte une attention particulière sur ce genre d'appareil.

- Le télésiège débrayable 6 places du lièvre Blanc date de 2006 et est également rentré dans un régime de grandes inspections.

Les inventaires écologiques faune et flore ont été réalisés sur la temporalité avril 2024 / avril 2025 par l'ANA et doivent faire l'objet d'une restitution finale permettant de connaître les enjeux qui y sont liés. Mais il conviendra, dès 2025, de conclure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des études à mener en vue du remplacement de la télécabine de Bonascre.

Le montant du projet est estimé et réparti de la manière suivante :

- Mission AMO pour un montant de **38 870 € HT**
- Lancement des premières études pour un montant de **155 204,56 € HT**

4/ Sécurisation et travaux sur les pistes :

- Remplacement (pylône tension) poussard TK Lusclade : le télésiège de Lusclade nécessite des travaux de remise en état sur l'année 2025.

Ces travaux avait fait l'objet d'un premier devis s'élevant à 97 400 € HT. Or, ce montant ne comprenait pas l'évaluation du géomètre. Le nouveau montant s'élève par conséquent à 98 850 € HT.

- Création d'une voie d'extraction de cabines : le projet est abandonné au profit des études portant sur le remplacement de la télécabine de Bonascre.
- Système de drainage à reprendre au niveau du TSF de l'Ours : des travaux de sécurisation en vue de stabiliser la piste sont préconisés par le RTM. Ces travaux doivent se réaliser en 2025.

Le coût des travaux est estimé à 40 000 € HT.

- Amélioration de la gare aval de la télécabine du Baou (Ax / Bonascre) : l'association ASTAX (Association de sauvegarde du téléphérique d'Ax) est à l'initiative d'un projet de restauration de l'ancienne cabine téléphérique d'Ax – Le Saquet. Une fois restaurée, la cabine sera exposée sur l'espace public proche de la gare de départ du téléphérique actuel. Dans le prolongement de ce projet, il en découle de porter des travaux afin de relooker la structure de la gare aval.

Le coût des travaux est estimé à 38 086,40 € HT.



- Création parking Bonascre : afin d'optimiser le stationnement sur Bonascre, il est nécessaire d'aménager et réaliser un traçage pour le stationnement.

Le coût des travaux avait été estimé à 7 733 € HT. Après de nouveaux devis, ce dernier est en réalité moindre et s'élève à 5 623,94 € HT.

- Piste de Snow Park : des travaux de terrassements sont à prévoir sur la piste de Snow Park. Les terrassements devront permettre le travail des dameuses en saison hivernale. Le coût des travaux est estimé à 60 000 € HT.

5/ Amélioration du réseau d'enneigement :

- Achat d'enneigeurs - TR9 + 4 TL4 + vannes YB : lancement d'un marché public. Ce marché est estimé à 100 800 €.

Vu les modifications suscitées apportées dans le programme des travaux concernant la station pour 2025, il est proposé d'apporter les modifications s'agissant de la demande de fonds de concours :

Le coût global des travaux pour l'année 2025 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Opération	Total fonds de concours 2025 initialement demandé en mars 2025	Total fonds de concours 2025 demandé suite à la présente DM du 16 juillet 2025
Grandes inspections	742 213,21	742 213,21
GI Tute	177 076,26	177 076,26
GI Rébenty	418 267,68	418 267,68
GI TC6 - pinces	72 741,96	72 741,96
GI TC16 - pinces	74 127,31	74 127,31
Diversification	40 000	26 584,50
Création piste de Dévalkart	40 000	26 584,50
Etudes pour le remplacement de la télécabine 6 places de Bonascre	-	194 074,56
AMO	-	38 870,00
Etudes	-	155 204,56
Pistes - Sécurisation	363 219,40	242 560,34
Remplacement pylône Lusclade	97 400	98 850
Création d'une voie d'extraction de cabines	180 000	0
Système de drainage à reprendre au niveau du TSF de l'Ours	40 000	40 000
Amélioration de la gare aval de la télécabine du Baou	38 086,40	38 086,40
Création parking – marquage Bonascre	7 733	5 623,94

Création piste snowpark	-	60 000
Neige de culture	160 800	100 800
Achats enneigeurs	100 800	100 800
Total	1 306 232,61 €	1 306 232,61 €

La Communauté de Communes de la Haute Ariège est sollicitée sur ce programme dans le cadre d'un fonds de concours. Les services de l'Etat, de la Région et le Département n'apportent pas de subvention pour ces investissements. La commune autofinance le solde des travaux.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter un fonds de concours 2025 à la CCHA d'un montant de **653 116 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'autoriser Monsieur le maire à solliciter un fonds de concours 2025 à la CCHA d'un montant de **653 116 €.**

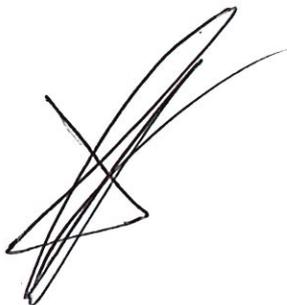
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 17 juillet 2025

**Le maire
Dominique FOURCADE**



**La secrétaire de séance
Valérie ADEMA**




Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le 25/07/2025



ID : 009-210900320-20250716-2025_7_06-DE

